

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 19 décembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins,
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé : /

OBJET : Budget communal – Exercice 2025 – Services ordinaire et extraordinaire –
Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le projet de budget 2025 établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le Collège communal veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le Collège communal veillera également, en application de l'article L1122-23, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Attendu que la circulaire du 30 mai 2024, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2025, précise que « depuis 2024, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières » ;

Attendu que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2025 est celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le budget communal de l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE : par xxx voix pour, xxx voix contre et xxx abstentions

Article 1er : D'approuver, comme suit, les volets ordinaire et extraordinaire du budget 2025 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6.430.426,71	620.000,00
Dépenses totales exercice proprement dit	6.417.710,11	840.430,13
Boni /Mali exercice proprement dit	12.716,60	- 220.430,13
Recettes exercices antérieurs	2.221.555,19	347.782,41
Dépenses exercices antérieurs	448.646,37	34.000,00
Prélèvements en recettes	0	369.430,13
Prélèvements en dépenses	0	115.000,00
Recettes globales	8.651.981,90	1.337.212,54
Dépenses globales	6.866.356,48	989.430,13
Boni/Mali global	1.785.625,42	347.782,41

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	9.723.570,61	0,00	0,00	9.723.570,61
Prévisions des dépenses globales	7.502.015,42	0,00	0,00	7.502.015,42
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	2.221.555,19	0,00	0,00	2.221.555,19

2.2. Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.481.016,47	0,00	105.000,00	5.376.016,47
Prévisions des dépendes globales	5.133.234,06	0,00	105.000,00	5.028.234,06
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	347.782,41	0,00	0,00	347.782,41

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	655.893,78€	28/11/2024
FABRIQUES D'EGLISE		
Ste-Vierge à Brugelette	40.988,63€	28/11/2024
St-Martin à Attre	4.199,74€	28/11/2024
St-Gervais et Protais à Mévergnies	6.040,17€	28/11/2024
St-Vincent à Cambron Casteau	7.982,27€	28/11/2024
St-Lambert à Gages	11.122,36€	28/11/2024
ZONE DE POLICE	414.031,31€	Sera voté en mars 2025 (conseil ZP)
ZONE DE SECOURS	160.968,43€	Sera voté en mars 2025 (conseil ZS)

4. Budget participatif : Non

- Article 2 :** de transmettre la présente délibération :
- à Mme Sandra LOR, Receveuse régionale ;
 - au service des Finances ;
 - à la tutelle régionale ;
 - au Secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

La Directrice générale,
(s) K. KOWALSKA

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Présidente,
(s) I. LIEGEOIS

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA

La Bourgmestre,

Isabelle LIEGEOIS